



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 25/09/2023

25 collectivités soutenues par l'État en Centre-Val de Loire pour aménager des infrastructures cyclables

Inscrire définitivement le vélo dans le quotidien des habitants du Centre-Val de Loire, telle est l'ambition du plan vélo et marche 2023-2027, annoncé en septembre 2022 par la Première Ministre, que vient amplifier encore le contrat de plan État-Région. Il prend la suite du plan vélo et mobilités actives de 2018.

Pour y parvenir, il s'articule autour de trois grandes ambitions :

- rendre le vélo accessible à toutes et tous, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie,
- faire du vélo et de la marche une alternative attractive à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité et combinée aux transports collectifs pour les déplacements de plus longues distances,
- faire du vélo un levier pour notre économie en accompagnant les acteurs français de la filière.

Mme Sophie Brocas, préfète de la région Centre-Val de Loire, annonce les 25 lauréats régionaux, pour une aide totale de 6,9 millions d'euros, du 6e appel à projets « fonds mobilités actives – aménagements cyclables », dont les objectifs sont les suivants :

- Soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'itinéraires cyclables sécurisés au sein des collectivités.
- Soutenir les projets d'aménagements cyclables structurants, identifiés comme nécessaires, notamment dans des secteurs à enjeux pour les mobilités du quotidien.

La carte et la liste des lauréats sont annexées de ce communiqué de presse.

Mme Sophie Brocas présentera plus en détail cette politique début octobre, lors d'un déplacement sur un site lauréat.

CONTACTS PRESSE

Stéphanie GROSBOIS
DREAL Centre-Val de Loire
Tél. : 02.36.17.41.27
stephanie.grosbois@developpement-durable.gouv.fr

Préfecture de la région
Centre-Val de Loire et du Loiret
Tél. : 02.38.81.40.35
pref-communication@loiret.gouv.fr

Annexe – Liste des lauréats régionaux du 6e appel à projets « fonds mobilités actives – aménagements cyclables »

Lauréats au titre des aménagements cyclables sécurisés :

- la réalisation d'aménagements cyclables sur la rue Barbès et l'avenue de Saint-Amand, portée par la communauté d'agglomération Bourges Plus ;
- la création d'une piste cyclable du Village de Fosse au bourg, portée par la commune de Brinay ;
- l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle, portée par la commune de Vignoux sur Barangeon ;
- la création d'une piste cyclable entre le bourg de Charonville et le hameau d'Ecurolles, portée par la commune de Charonville ;
- l'intégration d'un itinéraire cyclable sécurisé dans le tracé du BHNS, portée par la communauté d'agglomération Chartres Métropole ;
- la réhabilitation d'une ancienne voie ferrée en voie verte, portée par la commune de Lucé ;
- la création de pistes cyclables Avenue de Bretagne et Avenue de la Résistance (Zone NPRU), portée par la commune de Mainvilliers ;
- la création d'une voie verte sur l'emprise SNCF entre le passage à niveaux de la Forge de l'Isle et Ardentes, portée par la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ;
- la requalification de la rue Lucien Rouzier en chaucidou et la création d'une voie verte le long de la RD 122, portée par la commune d'Avoine ;
- la réalisation de l'itinéraire cyclable entre le centre-ville de Chinon et le CNPE de Chinon, portée par la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire ;
- la réalisation d'aménagement cyclable entre la route de Tours et la route départementale 85, portée par la commune d'Esvres-sur-Indre ;
- la création d'une passerelle cyclable pour le franchissement de voies ferrées, portée par la commune de La-Ville-aux-Dames ;
- la réalisation d'une voie verte cyclable entre le Bourg et la piscine municipale, portée par la commune de Saint-Branches ;
- l'aménagement d'un itinéraire sécurisé sur la section Mettray-Tours (Itinéraire cyclable métropolitain n°2), porté par Tours Métropole Val de Loire ;
- la réalisation d'aménagements cyclables entre Blois, Villebarou et Fossé, portée par Agglopolys ;
- la création d'une voie verte entre St-Gervais la Forêt et Cellettes, portée par le conseil départemental de Loir-et-Cher ;
- la création d'une voie verte entre le bourg et la gare, portée par la commune de Boisseaux ;
- la réalisation de la liaison cyclable Tigy – Vienne-en-Val, portée par la communauté de communes de Loges ;
- la réalisation d'une piste cyclable sécurisée le long de la RD951, portée par la commune de Cléry-Saint-André.



Lauréats au titre des projets favorisant l'intermodalité en zone peu dense :




- la liaison de l'aire de covoiturage avec la création de voies douces, portée par la commune de Bû ;
- la liaison entre la gare de Maintenon et Saint-Georges-Motel avec l'aménagement du tronçon entre Villemeux-sur-Eure et Coulombs, portée par le conseil départemental d'Eure-et-Loir ;
- la liaison entre les gares de Montlouis et Veretz avec la réalisation de l'aménagement cyclable du pont routier « Charles-de-Gaulle » entre Montlouis-sur-Loire et Vouvray, portée par le conseil départemental d'Indre-et-Loire ;
- la liaison vers la gare d'Amboise avec la création d'itinéraires cyclables et la requalification de voiries du quartier de Vilvent, portée par la commune de Nazelles-Négron ;
- la liaison vers la gare de Montargis, avec la construction d'une passerelle piétons-cycles sur le Loing Rue du Gué aux Biches à Chalette sur Loing, portée par la communauté d'agglomération Montargoise et Rives du Loing ;
- la liaison à la future aire de covoiturage de l'A10, au niveau de la commune de Gidy, par la réalisation d'un aménagement cyclable sur la RD702, portée par le conseil départemental du Loiret.

Lauréats du 6^e appel à projets « Fonds de mobilités actives » en Centre-Val de Loire

Légende

Lauréats du 6^e appel à projets « Fonds de mobilités actives » :

-  au titre des aménagements cyclables sécurisés
-  au titre des projets favorisant l'intermodalité en zone peu dense

-  Préfecture de département
-  Limite départementale
-  Limite régionale

